DÉPARTEMENT de la SAVOIE
Canton de Montmélian
Mairie de CHIGNIN

04.79.28.10.12
mairiedechignin@wanadoo.fr

CONSEIL MUNICIPAL
Session Ordinaire

L'an deux mille vingt-cinq et le mercredi 18 juin, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Michel RAVIER, Maire.

Madame, Monsieur les adjoints : Annick HYVERT et Yannick COLIN.
Mesdames, Messieurs les conseillers : Julien BAFOIN, Bruno CHAILLOU, Marion JOUESNET, Rose LOUREIRO, Christian QUENARD, Florent QUENARD, Guillaume QUENARD et Rose SCARAMOZZINO.
Formant la majorité des Membres en exercice.
Absents excusés : Christophe OUVRARD ayant donné pouvoir à Christian QUENARD, Christophe MARTINETTI ayant donné pouvoir à Michel RAVIER et Pascal BONTRON ayant donné pouvoir à Annick HYVERT.

Annick HYVERT a été nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 09 avril 2025

Aucune observation particulière n'ayant été apportée, le procès-verbal du conseil municipal du 09 avril 2025 a été approuvé à l'unanimité.

Choix de l'entreprise pour des travaux d'enrobé au hameau du Viviers

Il a été décidé la réfection d'une partie de la voirie du hameau du Viviers. Suite à l'examen des trois offres proposées par 2 entreprises, c'est le devis le moins élevé d'un montant TTC de 104 751.60 € qui a été retenu, soit celui de SER TPR.

Choix de l'entreprise pour la réfection des chemins viticoles

Il a été approuvé la poursuite de la réfection des chemins viticoles : les chemins concernés sont le chemin St Anthelme, le chemin des Grand'Vignes, le chemin des Crays et chemin des Bouillettes.
Après avoir étudié les propositions de trois entreprises, c'est le devis présenté par SER TPR qui a été choisi pour un montant TTC de 117 007.08 €. En effet, il s'agit du mieux disant.

Validation de la 2ème tranche de la réfection des façades de l'église : côté est

Monsieur le Maire rappelle que lors du conseil municipal du 12 mars 2025, il a été décidé de la réfection des façades de l'église. Cette opération se fera en quatre temps répartie sur plusieurs mois.

Après avoir validé en avril 2025, la façade ouest, à l'unanimité, le devis présenté par l'entreprise JACQUET d'un montant TTC de 104 319.74 € a été approuvé par l'assemblée délibérante pour la façade est.

Réactualisation des tarifs de cantine et de garderie pour l'année scolaire 2025/2026

L'assemblée délibérante approuve le nouveau prix qui sera en vigueur à partir du 1er septembre 2025 pour un repas à la cantine, fixé à 6.10 €.

Le tarif de la garderie demeure le même que celui de cette année, soit 1.45 € par passage.

Reconduction du Pass Sport Culture pour la rentrée scolaire 2025

Ce Pass est renouvelé dans les mêmes conditions que l'année précédente : une participation de 50 € par an sera attribuée à chaque chignerain âgé de 3 à 17 ans pour toute adhésion à une association sportive et/ou culturelle.
Pour votre information, en 2024, ce sont 88 jeunes qui ont pu bénéficier de cette aide.

Renouvellement du marché d'assistance technique à la production et à la distribution d'eau potable avec Véolia

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la nouvelle proposition faite par Véolia concernant l'assistance technique à la production et à la distribution d'eau potable à compter du 1er septembre 2025. Sa durée est de 2 ans.
Le conseil approuve ce nouveau marché pour un montant HT de 9 500 € par semestre.

Attributions de compensation définitives 2025 et notification des attributions de compensation provisoires 2026

Le conseil municipal approuve le principe de révision libre des attributions de compensation et le montant d'attribution définitive pour l'année 2025 fixé à 386 258 € par le conseil

communautaire. Cette somme est également fixée pour les attributions de compensation provisoires pour l'année 2026.

Délibération autorisant Mr le Maire à signer la convention de servitude de passage avec Free Mobile pour l'installation d'une antenne relais à Mont Ronjou

Afin de permettre l'édification et l'exploitation des installations sur le site, le bénéficiaire a besoin de l'aval de la commune de Chignin, par le biais d'une convention, pour lui accorder une servitude autorisant le passage.
A l'unanimité, les élus autorisent Mr le Maire à signer ladite convention.

Rétrocession à la commune de la parcelle cadastrée A 2789 d'une surface de 116 m2

Cette parcelle est rétrocédée à la commune à titre gracieux. Les frais notariaux seront à la charge de la commune.

Décision modificative sur le budget général et sur le budget eau

Le conseil municipal donne son approbation sur des virements de crédit en section fonctionnement du budget général et en section exploitation du budget eau. Ces sommes sont conservées dans leur section mais imputées sur d'autres articles budgétaires.

COMMISSIONS

Travaux

En parallèle des travaux d'enfouissement des réseaux aux Côtes, des reprises de branchement en plomb ont dû être réalisées.
Ces travaux ont été confiés à l'entreprise MAURO pour un montant TTC de 13 320 € concernant le terrassement et à l'entreprise Véolia pour un montant TTC de 4 440.44 € concernant la pose et la fourniture des nouveaux branchements.

L'achat d'une nouvelle tondeuse a été validé pour un montant TTC de 29 820 € auprès de VAUDAUX. L'ancienne tondeuse a été reprise pour 8 400 € TTC.

Un devis présenté par la société MODUBOX pour le remplacement de toutes les boîtes aux lettres du lotissement le Clos des Moulins a été validé pour un montant TTC de 3 312 €.

Urbanisme

Depuis la dernière réunion du conseil municipal, neuf déclarations préalables de travaux ont été soumises en Mairie sans aucune remarque spécifique.

QUESTIONS DIVERSES

Les questions à l'ordre du jour étant épuisées, la séance est levée à 21h15.

Le présent extrait est affiché à la porte de la Mairie, en exécution de l'article 56 de la loi du 05 avril 1984.
Fait en Mairie, le 20 juin 2025
Le Maire, Michel RAVIER